

CM -2022-01-27/10 Fixation des taux d'imposition 2022 - Taxes foncières

En 2019, lorsqu'on est arrivé sur ce type de résolution alors qu'il était prévu que vous ne baissiez pas les impôts, vous avez décidé, à la surprise générale même de votre majorité, de compenser l'augmentation des bases puisque là cela va se traduire par 3,5% des impôts supplémentaires. Effectivement on se joint à la demande et on espère que cette année encore vous allez nous faire cette surprise.

Lors de la commission finances, vous nous avez dit nous le cadeau que nous faisons aux péroliens c'est que leurs biens sont en train d'augmenter considérablement. Pas plus à Pérols qu'ailleurs, donc vous considérez que c'est un cadeau que vous faites aux péroliens. Depuis que vous avez augmenté de 36% les impôts, nous n'avons pas le compte administratif de 2021 malheureusement mais je me suis basé sur celui de 2020, les recettes fiscales par habitant sont 483 euros de plus que les communes de la strate nationale, par habitant je parle bien. Cela va être la septième année que vous nous imposez cette augmentation d'impôts.

Donc j'ai fait un calcul pour une famille de 4 personnes cela représente 1932 euros par an de recette fiscale supplémentaire par rapport à des communes qui correspondent à la même strate que Pérols au niveau national. Depuis 7 ans cela fait donc 13 524 euros de recettes fiscales supplémentaires. Peut-être que vous augmentez la valeur des biens de Pérols, vous semblez prétendre que c'est de votre fait mais dans tous les cas vous avez confisqué la voiture, 13 524 euros. Oui cela serait bien que vous compensiez l'augmentation des bases cette fois-ci, que vous nous rendiez au moins les essuie-glaces.